BÉGAIEMENT ... ce tous vices de la parole "Cent Cie LEBRAND, 16, rue Kuss, PARIS (13e) 10.202

Cinq avions anglais abattus sur les côtes norvégiennes et la Manche

Berlin, 15 — Le Haut Commandement de la Wehrmacht communique que pendant la journée du 15 juillet des formations de chasseurs britanniques ont survolé la région côtière de la Manche et ont été forcées au combat par des chasseurs Focke-Wulf, au-dessus et au large de la côte. Peu après neuf heures, de nombreux Spitfire ont survolé l'embouchure de la Somme au-dessus de laquelle s'est déroulé un combat qui a duré vingt minutes. Les avions de chasse allemands ont abattu 2 Spitfire sans subir eux-mêmes de dommage. Au cours d'une incursion dans la région de Boulogne, au début de l'après-midi, les avions anglais ont été reçus par les avions de chasse allemands qui les ont contraints au combat. A cette occasion, le commandant Priller, décoré des feuilles de chêne de la Croix de Chevalier de la Croix de Fer, a obtenu sa 75e victoire aérienne en abattant un Spitfire. Un autre avion anglais a été abattu sur la côte par le feu de l'infanterie allemande. Un avion anglais isolé du type Hudson a été repéré au large de la côte norvégienne, près de Drontheim, par des chasseurs Messerschmidtt qui l'ont descendu.

Le 15 juillet, les Anglais ont donc perdu un total de 5 avions le long de la côte norvégienne et dans le secteur de la Manche.

LITVINOV ET MAISKY RÉCLAMENT A COR ET A CRI UN SECOND FRONT

Berlin, 15. — Suivant des informations parvenues de Stockholm, Litvinov et Maisky, ambassadeurs de l'Union Soviétique à Washington et à Londres, mobilisent tous les moyens qui sont à leur disposition, et notamment la presse, la radio et la politique, en vue d'obtenir que les puissances occidentales déclenchent une offensive de dégagement.

De nombreux journaux américains et quelques organes britanniques ne cessent de revendiquer la création d'un second front. Plusieurs journaux américains adressent des critiques au gouvernement cantonnés en Grande-Bretagne s...

Du côté russe on souligne toujours à nouveau que sans cette offensive de dégagement la défaite de l'U. R. S. S. est inévitable. Or, pareille défaite entraînerait également l'effondrement des puissances occidentales. Dans les milieux soviétiques on se montre vexé du fait que les Anglo-Saxons restent s'armé au pied s. alors que depuis le début de juillet, les corps d'armée allemands ont progressé sur une distance de centaines de kilomètres en direction de l'Est.

RECRUTEMENT D'AGENTS DE L'INTENDANCE

« Le Secrétaire d'Etat à la Guerre a décidé d'attribuer 200 emplois d'agent de 6e classe aux anciens militaires rentrés dans leurs foyers.

Ces emplois sont réservés aux caporaux ou brigadiers, caporaux-chefs ou brigadiers-chefs, maréchaux-des-logis ou maréchaux-des-logis-chefs du réserve de toutes armes de l'armée de terre, qui ont accompli trois ans de service actif au minimum et qui sont âgés de moins de 28 ans au 1er août 1942.

« Les militaires répondant aux conditions ci-dessus qui désirent postuler pour l'emploi d'agent de l'Intendance adresseront d'extrême urgence et avant le 20 juillet leur demande, à M. le Chef du Centre d'administration territoriale de Lille, 17, rue des Canonniers à Lille ».

SPORTS

ATHLÉTISME

La représentation Nordiste aux Championnats de France

Quinze noms ont été retenus par la F.F.A., parmi les athlètes nordistes, pour représenter le Comité des Flandres aux Championnats de France, qui auront lieu à Bordeaux les 26 et 27 Juillet.

7 sauteurs : Hansenne at Caron (800), Bodin (400), Levellée (110 m. haies), Rémi (Marteau), Spreicher (javelot) et Bonifeca (100 et 200)

6 juniors : Deneyer (100), Denis (longueur), Pollet (javelot), Auffray (800), Jovenaux at Vansprangbe (3.000).

2 cadets : Guerdin (longueur) et Ghys (5 5heles).

Solide sélection, quoique étriquée, en raison des frais de déplacement. Dommage pour les Wartella, Degrouts, Dupont, Descamps, etc., qui auraient pu être retenus également.

A TOURCOING, DIMANCHE

Un grand 800 mètres : Hansenne, Smet, Devignes...

Alors qu'on attendait un duel : Hansenne - Mostert, au cours du match Paris - Nord - Belgique de Septembre dernier on eut la surprise de voir un athlète belge — qui n'était pas Mostert — s'accrocher au Champion de France durant 800 mètres, lutter courageusement après avoir lâché pied et terminer brillamment second, devançant des adversaires de classe, dont le fameux Mostert en question et le Champion de Paris Bertolino. C'était Smet, un athlète aux grandes jambes, que nous ne connaissions pas en France, mais qui jouit en Belgique d'une notoriété toujours plus grande.

Smet a déjà couru le 800 en 1'56". C'est à dire qu'en France il serait le rival direct d'Hansenne.

Confrontation de choix le 19 Juillet, au meeting de l'U.S.T. Smet sera opposé précisément au tourquennois Hansenne, dont le palmarès sur 800 m. n'est assombri d'aucune défaite depuis ficela ans, dans nos compétitions nationales. De plus, Hansenne possède à son actif des victoires sur Beetham, Champion d'Amérique, Mostert, le Hollandais Bouman, etc... Courant devant son public, le Tourquennois voudra allonger la série de ses victoires.

Un troisième concurrent de valeur sera le Saint-Quentinois Devignes. l'un des grands espoirs du demi-fond français, qui a déjà couru le 1.500 en 4'8", ce qui dénote une classe certaine. Après un début de saison retardé par une légère maladie, Devignes revient progressivement en forme. Il ajoutera encore à la qualité d'un 800 tout à fait exceptionnel...

Bureaux - Ecoles - Administrations UTILISEZ NOS MERVEILLEUSES ENCRES EN POUDRE « SERVIADOL » Noir - Violet - Bleu - Rouge - Vert Pour parer aux difficultés de fiacconnage et au coût des transports du liquides. Demandez-les à votre fournisseur ou à Encres « SERVIADOL » 78-80, RUE DE FLANDRE, PARIS 11.932

BOURSE DE PARIS du 15 Juillet 1942

Fonds d'Etat Français. — 3 % 94.78, 94.70 ; 3% am. 98, 98.05 4% 1917 102.70, 102.70 4% 1918 101.70, 101.65 ; 5% 1920 140.85, 140.30 ; 4 1/2 % 1932 A 101.95, 101.90 ; 4 1/2 % 1932 B 100.76, 100.75 ; 5% 1939 100.20, pl. c. ; 2% 1942 97.50, 97.60 ; 5 1/2% 1942 96.85 ; 96.90 ; Cais. Aut. 5% 1938 121.31, 121.25 ; Obl. Très. 4 1/2% 1933 1.326, 1.525 ; Obl. Trés. 4% 1934 1.207, 1.207 ; Out. Net. 4 1/2% 1932 1.003.50, pl. c. ; P.T.T. 4 1/2% 1929 C/300 610, 614 ; Obl. Trésor 4 1/2% 36 B 136.45, 137.50 ; Bons Trés. 4 1/2% 1936 1.101, 1.100 ; Bons Trés. 4 1/2% 1934 1.064, 1.061 ; Obl. Trés. 4% 1936 1.061, 1.068 ; Caisse. Aut. Tab. 1.012, 1.011.

Crédits Nationaux. — Cr. 1919 810, 812 ; 1920 630, 538 ; 1934 1.070, 1.066 ; 1935 1.025, 1.030.

Fonsières et Communales. — Fonc. 1883 351, 347 ; Fonc. 1885 696, 402 ; Com. 1891 858, 351 ; Com. 1892 429, 425 ; Fonc. 1896 416, 416 ; Com. 1899 401, 408 ; Fonc. 1903 414, 412.30 ; Com. 1906 405, 405 ; Fonc. 1909. 202, 205 ; Com. 1912 197, 198 ; Fonc. 1913 3 1/2% 422, 421 ; Fonc. 1913 4% 301, 611 ; Empr. 1929 1.010, 1.010 ; Com. 1930 4% 996, 999 ; Fonc. 1930 4 1/2% 966, 952 ; Com 1931 996, 981 ; Com. 1931-32 988, 990 ; Com. 1932 998, 1.005 ; Emp. 1935 1.033, 1.030.

Actions Françaises. — Bque de France 21.980, 21.730 ; Compt Esc. 1.701, 1.745 ; Créd. Fonc. 5.720, 5.800 ; Crédit Lyon. 4.800 4.850 ; Crédit du N. 637 638 ; Sté Gle (non lib.) 1.779, 1.770 ; Soc. Gén. lib. inc., 2.270 ; Eues act. 24.300, 24.600 ; Nord 2.000, 2.005 ; El. et Gaz du Nord 580, 690 ; Elect. du Nord 1.070, 1.065 ; Energ. Ind., 5.350, 5.400 ; Nord Lum. 2.015, 2.040 ; Thom. Houston 706, 699 ; Cie Géu. Ind. Tect. 2.240 d., 2.800 ; Le Blan 1.342, p. c. ; Pérenchies 1.700, 1.740 ; St Frères 1.390, 1.420 ; Gaz N.-E. 1.290, 1.290 ; Acier. Longwy 845, 865 ; Acier. Micheville 1.875, 1.696 ; Acier. du Nord 665, 578 ; Acier. Sambre et Meuse 1.570 1.600 ; Arbel 1.820 1.840 ; Chant de France 1.825 1.870 ; Constr. Nord-France 885 p. c. ; Fives-Lille 1.685 1.700 ; Forges N.-E. 1.170 1.185 ; Jeumont ac. 670, 672 ; Jeumont parts 1.806, 1.625 ; Fco-Belge Mat. Ch. Fer 7.045, 7.050 ; Hts Fourn. Pt-à-Mousson 8.800, 8.920 ; Denain-Anzin, 2.880, 2.930 ; Louvroil Montbard 955, 970 ; Métaux 4.290, 4.400 ; Peugeot 1.323, 1.613 ; Senelle-Maubeuge p. c., 1.705 ; Bétbune 2.400, 2.470 ; Aniche 8.700, 8.850 ; Anzin 1.850, 1.905 ; Blanzy 4.830, 4.830 ; Carvin 2.830, 2.350 ; Courrières 945, 950 ; Dourges 2.800 d., 2.875 ; Escarpelle 22.210, 22.495 ; Lens, 1.190, 1.190 ; Ligny-l.-Alrs, p.c., 381 ; Marles 1.650, 1.900 ; Vicoigne 1.835, 1.854 ; Mokta El Hadid 16.700, 17.100 ; Nickel 2.245, 2.255 ; Ouenza 5.930, 5.780 ; Lille Bonn. prior. 9.30 d., 985 d. ; Lille Bonn. ord. 643, p. c. ; Air Liquide 2.900, 2.990 ; Glaces Nord Fce 7.150, 7.300 ; Kubimenn 2.072, 2.120 ; Poliet Chausson 3.094, 3.170 ; Caoutchouc Indochine 1.900, 1.645. — Cultures Trop. 449, 448 ; Terres Rouges 1.220, 1.245.

Ville de Paris. — Ville de Paris 1871 407, 414 ; 1875 495, 503 ; 1876 302, 610 ; 1892 305, 306 ; 1894-96 312 312 ; 1898 678, 390 ; 1899 345, 348 ; 1904 364, 368 ; 1910 2,75 % 327, 328 ; 1910 3% 292, 281 ; 1912 292, 290 ; 1928 978, 972 ; 1929 986, 983 ; 1930 996, 995 ; Ville de Paris 1930 lots 972, 960 ; 1931 965, 960 ; 4% fortif. 971, 959 ; 1932 991, 990 ; 1934 5.5 % 962, 962 ; 1935 981, 978 ; 1937 990, 986 ; 1938 983, 985.

Valeurs Françaises (oblig.). — Départ. Nord 4% 1931 oct. 2.012, 2.020 ; 4% 1931 931, 941 ; 5.5% 1934, 986 p. c. ; 5% 1935 996, 1.011 ; 5.6% 1936 1.018, 991 ; 8% 1938 988, 990. Aciéries de Samore et Meuse (ex tionld.), 1.550 d., 1.800 ; Arbel, 1.720, 1.800 ; Chant. France, 1.650 o., 1.640 o. ; Atel. Nord-France, 678 d., 875 d. ; Atel. Nord-France (part), inc., 585 d. ; Blanc, 1.240 o., 1.240 o. ; Cell, 858, 870 ; Delaftre, 900, 900 d. ; Denain-Anzin, 2.880, 2.900 d. ; Electro-Métal., 415 d., 425 ; Fives-Lille, 1.850 d., 1.700 ; Marine, 1.130 d., 1.130 d. ; Nord-Est, 1.175 d., 1.160 ; Fco-Belge, 7.050, 7.050 ; Jeumont, 665, 670 ; Louvroil, 930 d., 950 ; St-Saulnier, 1.035 o., 1.035 o. ; Saulnes, 1.975, 2.000 ; Senelle, 1.700 d., 1.710 d. ; Tubes de Valenciennes, 1.030, 1.030.

Entreprises et Matériaux de construction. — Carr. Dumont Vireux, 27 d., 27 d. ; Chaux et Ciim. Lafarge, 12.000, 11.900 ; Chaux et Ciim. Lafarge (action B 900), 4.600, 4.600 ; Ciments du Boul., 1.420, 1.430 ; Ciments Portland, 20.130, 20.800 ; Ciments Portland (part), 28.500, 29.000 ; Ciim. et Chaux Hydraul., 1.550 d., 1.550 o. ; Ciim. Franc. et Portl. Boul., 6.000 d., 8.100 d. ; Ciim. Franc. et Portl Boul. (jce), 6.300, 5.900 ; Decorcelle, 6.950, inc. ; La Loiane, 911, 930 d. ; Poliet et Chausson, 3.050, 3.070 ; Poliet et Chausson (part), 24.100, 24.150.

Produits chimiques, Huileries, Verreries. — Air Liquide, 2.880, 2.900 d. ; Air Liquide (part), 12.300, 12.300 ; Engr. d'Auby, 476 d., 476 ; Engrais de Roubaix, 350 d., 350 ; Glaces Nord-France, 7.225, 7.250 ; Huiles, Goudrons et Dérivés, 3.630, 3.650 ; Kuhlmann, 2.070, 2.080 d. ; Péchiney, 4.700 d., 4.700 d. ; Rhône-Poulenc, 3.300 d., 3.300 d. ; St-Gobain, Chauny et Ciney, 8.400 d., 8.800 d. ; Ugin. du Libercourt, inc., 750.

BOURSE DE LILLE du 15 Juillet 1942

Le premier cours est celui pratiqué à la séance précédente.

Charbonnages. — Albi, 6.400, 6.400 ; Albi (part), 4.625, 4.625 ; Aniche, 8.700 d., 8.737 d. ; Anzin, 1.840 d., 1.870 d. ; Béthune, 24.100, 24.100 d. ; Béthune (dixième), 2.430 d., 2.430 d. ; Blanzy, 4.800, 4.830 d. ; Bruay (coupure de 10), 590 d., 600 d. ; Bruay (coupure de 25), inc., 590 ; Carvin (ex-coupon), 2.320, 2.350 d. ; Clarence, 800 o., 490 ; Commentry (jce), 4.050 d., 4.050 ; Commentry (cap.), 4.350 d., 4.450 d. ; Courrières, 930, 950 ; Crespin, inc., 245 ; Dourges, 2.780 d., 2.826 d. ; Escarpe e, 22.025, 22.100 ; Lens A., 1.130 d., 1.176 d. ; Lens B., 390, 390 ; Liévin, 815, 820 ; Liévin (coup. de 30), 24.000, 24.800 ; Marles (ex-droit), 1.850, 1.870 d. (ex-droit) ; Ostricourt, 3.730 d., 3.800 d. ; Thivencelles, inc., 639 ; Vicoigne, 1.825, 1.840.

Banques. — C. D. N., 834, inc. ; Union Mines, 836, 650 d.

Eaux. — **Transports.** — E.L.R.T., 320 d., 345 d. ; Lyon. des Eaux (cap.), 2.900, 2.930 d. ; Lyon. des Eaux (jce), 2.800, 2.800.

Electricité. — Artésienne, 659, 665 ; Béthunoise, 734, 720 ; Boulonnaise, 950 d., 950 d. ; Elect. Gaz Nord, 690 d., 690 d. ; Electr. Nord, 1.060, inc. ; Energ. Nord-France, 750 d., 730 d. ; La Roubaisienne, 3.000 d., 3.000 d. ; Union Houillère, 482, 462.

Métallurgie. — Blanc-Misseron ord., inc., 170 ; Aciéries de Longwy, 860, 860 ; Aciéries de Micheville, 1.670, 1.675 ; Aciéries du Nord, 670, 670 ; Aciéries de Sambre et Meuse (ex tionld.), 1.550 d., 1.800 ; Arbel, 1.720, 1.800 ; Chant. France, 1.650 o., 1.640 o. ; Atel. Nord-France, 678 d., 875 d. ; Atel. Nord-France (part), inc., 585 d. ; Blanc, 1.240 o., 1.240 o. ; Cell, 858, 870 ; Delaftre, 900, 900 d. ; Denain-Anzin, 2.880, 2.900 d. ; Electro-Métal., 415 d., 425 ; Fives-Lille, 1.850 d., 1.700 ; Marine, 1.130 d., 1.130 d. ; Nord-Est, 1.175 d., 1.160 ; Fco-Belge, 7.050, 7.050 ; Jeumont, 665, 670 ; Louvroil, 930 d., 950 ; St-Saulnier, 1.035 o., 1.035 o. ; Saulnes, 1.975, 2.000 ; Senelle, 1.700 d., 1.710 d. ; Tubes de Valenciennes, 1.030, 1.030.

Entreprises et Matériaux de construction. — Carr. Dumont Vireux, 27 d., 27 d. ; Chaux et Ciim. Lafarge, 12.000, 11.900 ; Chaux et Ciim. Lafarge (action B 900), 4.600, 4.600 ; Ciments du Boul., 1.420, 1.430 ; Ciments Portland, 20.130, 20.800 ; Ciments Portland (part), 28.500, 29.000 ; Ciim. et Chaux Hydraul., 1.550 d., 1.550 o. ; Ciim. Franc. et Portl. Boul., 6.000 d., 8.100 d. ; Ciim. Franc. et Portl Boul. (jce), 6.300, 5.900 ; Decorcelle, 6.950, inc. ; La Loiane, 911, 930 d. ; Poliet et Chausson, 3.050, 3.070 ; Poliet et Chausson (part), 24.100, 24.150.

Produits chimiques, Huileries, Verreries. — Air Liquide, 2.880, 2.900 d. ; Air Liquide (part), 12.300, 12.300 ; Engr. d'Auby, 476 d., 476 ; Engrais de Roubaix, 350 d., 350 ; Glaces Nord-France, 7.225, 7.250 ; Huiles, Goudrons et Dérivés, 3.630, 3.650 ; Kuhlmann, 2.070, 2.080 d. ; Péchiney, 4.700 d., 4.700 d. ; Rhône-Poulenc, 3.300 d., 3.300 d. ; St-Gobain, Chauny et Ciney, 8.400 d., 8.800 d. ; Ugin. du Libercourt, inc., 750.

T. S. F.

VENDREDI 17 JUILLET

Radio-Journal à 7 h., 6 h., 9 h., 13 h., 14 h., 15 h., 20 h., 22 h., 24 h. — **Concerts** à 7 h. 30, 12 h., 19 h. 15, 14 h. 60, 14 h. 45, 15 h. 16 (opérettes), 16 h. 16, 17 h. (« Le Bal du Sceaux »), 17 h. 15, 17 h. 30, 18 h., 19 h., 19 h. 45, 20 h. 15, 20 h. 45, 21 h. 30, 22 h. 15, 22 h. 30, 22 h. 45, 23 h. 15, 23 h. 30, 23 h. 45, 0 h. 15. — **18 h. : Le mouvement scientifique français.**

RATIONS D'APPOINT

pour les enfants, vieillards, femmes enceintes ou nourrices

DES VITAMINES POUR TOUS LES SOUS-ALIMENTÉS !

Ration du mois : (suivant la catégorie de consommateur)	Ration d'appoint : (en vitamines fournies par boîte de pastilles gros 1 date)
PAIN — de 5 kg. à 15 kg. 500	2.400 U. I. de vitamines B1, soit autant que dans 7 kg. 250 de Pain complet
VIANDE — de 125 gr. à 2 kg. 100	2.000 U. I. de vitamines B1, soit autant que dans 1 kg. 800 de Bœuf
LAIT — de 7 litres 1/2 à 15 litres	800 U. I. de vitamines C, soit autant que dans 15 litres de Lait entier
MATIÈRES GRASSES (beurre compris) — de 555 à 800 gr.	22.000 U. I. de vitamines D, soit autant que dans 14 kg. 550 de Beurre

Comment renforcer vos Rations cet été

Pour "sur-vitaminer" vos rations alimentaires, prenez les "concentrés d'énergie" qui développent les muscles, font gagner du poids, raffermissent les os et activent la croissance des enfants. Vendues sous le nom de Chlorofoline, ces pastilles ont un goût agréable de caramel sucré et agissent sur l'organisme tout entier par la voie sanguine, car elles sont à base de *chlorophylle*, le plus puissant des anti-anémiques connus, véritable sang végétal qui dans les légumes verts capte les calories du soleil. De plus, grâce aux *vitamines B, C et D* contenues dans chaque pastille, la Chlorofoline endurcit l'organisme contre les dangers d'infection, facilite le mouvement de la dentition et de la vue ou l'amollissement des os (jambes arquées). Dès la première semaine, la vigueur renaît. Bientôt vous êtes en pleine forme. — Chlorofoline Vilamnée, dans les pharmacies seulement. Indispensable aux enfants, vieillards, convalescents, travailleurs de force, futures mamans et nourrices. 11.262

ANNONCES LÉGALES

COUR D'APPEL DE DOUAI

SECTION SPÉCIALE, créée en exécution de la Loi du 14 août 1941

ORDONNANCE NOUS, Président de la SECTION SPÉCIALE, de la Cour d'Appel de Douai.

Vu les dispositions de la loi du 14 août 1941, en son article 5 réprimant l'activité communiste ou anarchiste ;

Vu la procédure suivie contre le nommé **JANSSENS André-Albert**, né le 27 ans, né le 23 octobre 1915, à Carnac (Morbihan), dessinateur, ayant demeuré à Hautmont, allée Germaine, 5, **ACTUELLEMENT EN FUITE**, inculpé, d'avoir sur le **TERRITOIRE NATIONAL**, en 1941-1942, et notamment le 2 mars 1942 :

1° - **Manifesté une activité** ayant directement ou indirectement pour objet de propager les mots d'ordre de la IIIe Internationale communiste, ou des organismes s'y rattachant ;

2° - **Participé à la reconstitution du Parti communiste**, ou d'association organisation ou groupement de fait, recevant leurs mots d'ordre de ce Parti, ou d'organismes, relevant en fait de la IIIe Internationale ;

3° - Publié, fait circuler, distribué, offert au public, mis en vente, exposé aux regards du public, détenu en vue de ces opérations ou de mauvaise foi, des écrits périodiques ou non, tendant à propager les mots d'ordre de la IIIe Internationale communiste, ou des organismes s'y rattachant.

Et à HAUTMONT, sur le territoire national dans les mêmes circonstances de temps.

4° - A l'aide de violences, voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses, amené ou tenté d'amener, ou maintenu une cessation concertée du travail, dans le but de porter atteinte au libre exercice du travail ou de l'industrie.

Attendu que **JANSSENS André**, qui a fait l'objet d'un mandat d'arrêt de Monsieur le Juge d'Instruction de l'Arrondissement d'Avesnes en date du 3 avril 1942, n'a pu être saisi.

Disons que JANSSENS André sera tenu de se présenter dans le délai de DIX JOURS, à compter de l'accomplissement de la dernière en date des formalités de la publication de la présente Ordonnance.

Disons que la publication sera assurée par :

1° - La signification de l'Ordonnance au dernier domicile connu de l'inculpé ;

2° - L'affichage à la porte de ce domicile ;

3° - Et par l'insertion dans les trois journaux : « GRAND ECHO DU NORD », « LE REVEIL DU NORD », « LE JOURNAL DE ROUBAIX ».

Disons qu'après l'expiration de ce délai, il sera procédé au Jugement.

Fait à DOUAI, au Palais de Justice, le DEUX JUILLET MIL NEUF CENT QUARANTE-DEUX, par le PRÉSIDENT DE LA SECTION SPÉCIALE DE LA COUR D'APPEL DE DOUAI

Vu, le PROCUREUR GÉNÉRAL (Signé : ILLISIBLE. — Pour copie conforme. Pour le Greffier en Chef : Maurice FOSTIER. 22.509

LA SYPHILIS EST GUERISSABLE

Les Comprimés REPARSAN permettent de se soigner discrètement chez soi, sans piqûres, avec efficacité. Le flacon 30 fr. Toutes Pharmacies et au Laboratoire Bérard, 46, rue de Grenelle, PARIS.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

DÉCRET-LOI DU 6 AOUT 1935

LIQUIDATION JUDICIAIRE du sieur Henri SALLOY-DECADT, ex-Fabricant de Meubles à Renaix, rue Feuillaroy, N° 1, actuellement à Lille.

Messieurs les créanciers sont invités à assister à la réunion des créanciers de ladite liquidation judiciaire, laquelle aura lieu au Tribunal de Commerce de Lille, salle des Audiences, le **Mardi 4 août 1942, à dix heures précises.**

La réunion a pour but de délibérer sur la formation d'un concordat ou d'un contrat d'union. 15.286

Tribunal Civil de Première Instance D'HAZEBROUCK

Faillite Société COUNEZ Frères, à Merville, route d'Hazebrouck — **Jules COUNEZ**, 55, rue Faidherbe, à **Merville**. — **Victor COUNEZ**, 84, rue Léon Gambetta, **Fabricants de Meubles.**

Juge commissaire : M. la Président DELANOY

Syndic : M. DEBOUVRY, 106, boulevard de la Liberté, à LILLE.

Messieurs les Créanciers de la Faillite COUHEZ, à Merville, sont avisés, conformément aux articles 492 et 493 du Code de commerce, complétés par le décret du 29 novembre 1939, **qu'ils doivent adresser au Syndic dans le délai de quinzaine majoré de trente jours francs de la présente insertion à peine de forclusion, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau récapitulatif** établi en double exemplaire sur papier libre et certifié sincère et véritable, indiquant la cause et le montant de leur créance.

Messieurs les créanciers qui désireraient être nommés contrôleurs, sont priés d'en faire la demande à M. le Juge-Commissaire qui désignera parmi les candidatures un ou deux contrôleurs.

Le Greffier en chef : C. NSQUET. 16.280

Etude de Me Fernand COMBERT, Docteur en droit, Avoué, 33, rue Inkermann - LILLE. — DIVORCE. — A. J. Décision du 27 février 1941, Bureau de Lille : D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Lille, en date du 15 juillet 1941, enregistré. Il appert : Que le divorce a été prononcé au profit de Madame Andrée DEKERSGNIDER, épouse de Monsieur DEWAILLY, demeurant à Sainghin-en-Mélantois, à l'encontre de Monsieur Kléber DEWAILLY, demeurant à Lille, rue Mirabeau, 3, sour Stien. Me Fernand COMBERT, avoué, occupait pour ladite dame DEWAILLY. - Pour extrait (s.) : F. COMBERT. 16.284

Etudes de **Me Jules CHUFFART, notaire à Arleux et de Me André MAGNIER, Avoué à Douai, 14, rue** Lambrecht.

VENTS SUR LICITATION

Il sera procédé le MARDI 25 AOUT 1942, à 14 heures, en l'Etude et par le Ministère de Me Jules CHUFFART, notaire à Arleux, en présence ou lui dûment appelé de Me Georges VILETTE, Principal clerc de Notaire, demeurant à Arleux, près sa qualité de subrogé tuteur ad hoc des mineurs MERLIN, ci-après nommés, à l'adjudication publique de :

DÉSIGNATION : COMMUNE D'ARLEUX

Rue du Bias

UNE MAISON SISE A ARLEUX

Rue du Bias, construite en briques, couverte en pannes, comprenant deux pièces, grenier, cour et dépendance, l'ensemble cadastré Section D N° 432 du nouveau cadastre, l'ensemble contenant en superficie un are 64 centiares d'après titres, tenant de trois côtés à M. Ernest DELCHAMBRE et du levant à la rue.

MISE A PRIX.....15.000 francs

Aux clauses et conditions du cahier des charges, rédigé par Me Jules CHUFFART, notaire à Arleux.

La vente se poursuit en vertu et en exécution d'un jugement rendu sur requête par la Chambre du Conseil du Tribunal Civil de Douai, le 3 juin 1942, enregistré, ladite requête présentée par :

1° - Monsieur Gustave **MERLIN**, chauffeur, demeurant à Arleux, y domicilié, époux de Madame Marie-Madeleine BIHET.

2° - Monsieur François **MERLIN**, menuisier, demeurant à Paris, 44, rue de Tolbiac, y domicilié, époux de Madame Marie-Thérèse RIQUOIR

3° - Monsieur Henri **TELLIEZ**, sans profession, demeurant à Arleux, y domicilié, agissant en nom et en qualité de tuteur datif de Mademoiselle Andrée MERLIN et de Monsieur Victor MERLIN, ses petits-enfants, nés à Arleux, Mademoiselle Andrée MERLIN, le 25 septembre 1926 et Monsieur Victor MERLIN, le 15 avril 1929, de l'union ayant existé entre Monsieur Victor MERLIN et Madame Clémence TELLIEZ, tous deux décédés, fonctions auxquelles il a été nommé et qu'il a acceptées aux termes de la délibération du Conseil de famille des dits mineurs tenue et prise sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du Canton d'Arleux, le 28 mai 1942. Ayant pour avoué Me André MAGNIER.

AVIS IMPORTANT. — Il est rappelé que seules les personnes ayant obtenu de M. le Préfet du Département du Nord, l'autorisation d'acheter conformément aux dispositions de la Loi du 13 novembre 1940, ou pouvant présenter un récépissé de demande ayant huit jours de date, **pourront être déclarées adjudicataires.**

Les personnes ou Sociétés désirant solliciter l'autorisation ci-dessus, peuvent et elles le désirent, s'adresser à Me Jules CHUFFART, notaire, quinze jours au moins avant la vente, c'est-à-dire avant le 10 août 1942.

La présente insertion vaut comme inscription légale prévue par la Loi et tient lieu de celle prescrite par le Décret-loi du 26 novembre 1938 en exécution d'une ordonnance en date du 11 juillet 1942, de Monsieur le Président du Tribunal Civil de Douai, en conséquence, dans le mois des présentes, toute personne au Société visée au Décret du 1er septembre 1938, pourra former opposition motivée à la levée de la suspension des délais, par simple lettre recommandée, adressée au Greffier du Tribunal Civil de Douai.

Pour tous renseignements, s'adresser : 1° A Me Jules CHUFFART, notaire à Arleux, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ; 2° A Me André MAGNIER, Avoué à Douai, 14, rue Lambrecht, poursuivant la vente.

Ainsi fait et rédigé par l'Avoué soussigné à Douai, le 15 juillet 1942. — **André MAGNIER.** 16.278

Etude de Me Fernand COMBERT, Docteur en Droit, Avoué, 33, rue Inkermann, LILLE. — DIVORCE. — A. J. Décision du 16 janvier 1940, Bureau de Lille. - D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Lille en date du 2 juillet 1941, enregistré, il appert : Que le divorce a été prononcé au profit de Madame Blanche DANDAEYZELS, épouse de Monsieur DEGROOTE, demeurant à La Chapelle d'Armentières. A l'encontre de Monsieur Jérôme DEGROOTE, sans domicile ni résidence connus. Me Fernand COMBERT, avoué, occupait pour ladite dame DEGROOTE, dans l'instance. Pour extrait (s.) : F. COMBERT. 16.285

VENTES

COMMISSAIRES - PRISEURS DE LILLE
2, rue Sainte-Anne (Tél. 504.03)

VENTE AUX ENCHÈRES (Suite départ)

BEAU MOBILIER Bon piano - Bon salon style Louis XV garni velours : 2 fauteuils, 4 chaises, 1 canapé - Divan - Buffets - Mobilier de salle à manger, style Henri II chêne : buffet, table, 6 chaises - Chambre chêne - Literies - Armoires à glace - Bureau - Glissoir. — **LUNDI 20 JUILLET** - 11 h. 30. Expositions dimanche et lundi, de 10 h. à midi 11.905 E. SAUVAGE.

Stupéfaction des Femmes *devant de nouvelles* TEINTES DE POUDRE

PRÉPARÉES A PARIS A L'AIDE D'UNE MACHINE COLORIMÉTRIQUE MAGIQUE

ELLE DÉCUPLE LA BEAUTÉ DU TEINT

★

On vient d'inventer une nouvelle machine colorimétrique qui donne la teinte exacte de poudre convenant le mieux à votre teint.

Ceci a enduit à la création de teintes nouvelles, d'une originalité et d'une beauté inégalées jusqu'ici. Cette poudre tient toute une journée, même en dépit du vent et de la pluie. Elle empêche le nez brillant. Fabriquée selon un procédé breveté (S.G.D.G.). Essayez la Poudre Tokalon - les nouvelles teintes "dynamisées" et paraissez plus jeune, plus jolie aujourd'hui même.

L'AVENIR EST A L'ÉLECTRICITÉ

TECHNICIEN DIPLOMÉ ARTISAN EXPERIMENTÉ

PAR CORRESPONDANCE

ECOLE MODERNE DE T.S.F.
3, Rue Laffitte - PARIS

DEMANDEZ LA BROCHURE GRATUITE N° 3 « COMMENT GAGNER DE L'ARGENT »

Dictionnaire de T. S. F. ..... 25 fr.
Manuel de dépannage T.S.F. ..... 35 fr.
Port ..... 6 fr.
11.395

COMMISSAIRES-PRISEURS DE LILLE
2, rue Sainte-Anne (Tél. 504.03)

VENTE AUX ENCHERES (Suite décès et sans attribution de qualité).

BEAU MOBILIER Belle salle à manger style Henri II, chêne sculpté : buffet, table, 6 chaises - Cloces - Secrétaire chêne - 2 bels fauteuils et 2 chaises époque Empire acajou - Cartilon style moderne chêne - Bel sujet bronze - Tableaux - Livres - Thiers, Les Contemporains - Service de table porcelaine décorée - Service verrerie. - Beau cabinet de travail style moderne acajou : bibliothèque, bureau, fauteuil - Beau mobilier de chambre style Louis XVI en noyer avec lavabo assorti - Belle literie - Commode - Lit à baldaquin - Réchaud table émaillée - Aspirateur Electro Lux - Vêtements - Linge. — **LUNDI 20 JUILLET** - 13 heures 30. Expositions dimanche 19 et lundi 20, de 10 h à midi 11.904 E. SAUVAGE.

VENTES - ACHATS - LOCATIONS

A VENDRE 33 ha environ, Avenelle à **MARQUETTE**, par lots de 5 à 10 ha. — 1.000 m2, rue Alfred de Musset, à **LILLE**. — 335 m2, rue Désiré Verhaeghe, à **FAONES-THUMESNIL**. — Lots de 150 à 400 m2, rue de Lille, à **LAMBERSART**. — S'adresser **Société Immobilière Générale pour la France** (anct S.A.I. **BERNHEIM Frères et Fils**), 15, rue des Poissonceaux, à **LILLE** (T. 466.29). 22.515

A VENDRE : MAISON sise à Douai, rue des Blancs-Mouchons, N° 24 S'adresser à Me Anatole **TRECA**, notaire à Douai. 18.279

PETITE MAISON ou **APPARTEMENT** de 5 à 6 pièces, libre, est recherchée, dans quartier d'Esquermes, place de Tourcoing, ou place Verte. — Ecrire N.A.P.S. au Réveil. 22.512

Etude de Me Georges **POURBAIX**, docteur en droit, notaire à Renchin.

VILLE DE LILLE

Rue Armand Carrel

A VENDRE 3 Maisons avec 361 m2 environ de terrain. Prix : 120.000 fr. 18.287

DEMANDES D'EMPLOIS

Jeune fille, 22 ans, cherche place Bonne à faire toire. S'adr. chez Madame **Coqueau**, rue de la Jappe, 6. **Pêches-Thumesnil.** 30.481

OFFRES D'EMPLOIS

On demande BONNE 20 à 25 ans. Se présenter chez **M. Weffez**, 41, rue des Escaliers, à **Bruay-en-Artois.** 22.514

SCIENCES OCCULTES

Mme GLEIZ, 51, r de Bastignolles Paris, Voy Tacots par corresp Env data naissance at 75 fr 14.653

CESSIONS

Recherc. Boulangerie Nord ou Pas-de-Calais. 100 à 120 quintaux. Ecr. N.A.P.P. au Réveil. 22.510

ENSEIGNEMENT

LANGUES 50 fr. p. mois Allem., Angl. Esp., Ital Ecole Stenohert ou p. cor Lille, 42, rue Gambetta. 11.110

ÉCOLE DE PARIS

M. DEBRIE, Directeur. Cours de coiffure N. et D